

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2296

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 20

À l'alinéa 27, après la deuxième occurrence du mot :

« du »,

insérer les mots :

« titre IV du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.